

2.0 PLANIFICATION ET GESTION DU PROJET

2.1 À PROPOS DE SISSON MINES LTD.

Sisson Mines Ltd. (SML), le partenaire général de Sisson Project Limited Partnership, est une société de mise en valeur des minéraux située à Vancouver (Colombie-Britannique), qui se concentre sur l'exploitation du gisement de minerai Sisson. L'engagement de SML consiste à développer et exploiter le Projet Sisson selon ses « Principes d'exploitation minière responsable » (section 1.3.2) pour le bénéfice des actionnaires, des partenaires, des communautés et des gouvernements.

SML est associée à Hunter Dickinson Inc. (HDI), une société minière également située à Vancouver (Colombie-Britannique), cumulant plus de 25 ans d'expérience en exploitation minière. HDI est une entreprise privée offrant des services de gestion et des services techniques à diverses sociétés et propriétés minières, afin de les aider dans leurs activités d'exploration, de développement, d'obtention des permis et de construction, jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'exploiter leurs mines de manière stable et rentable.

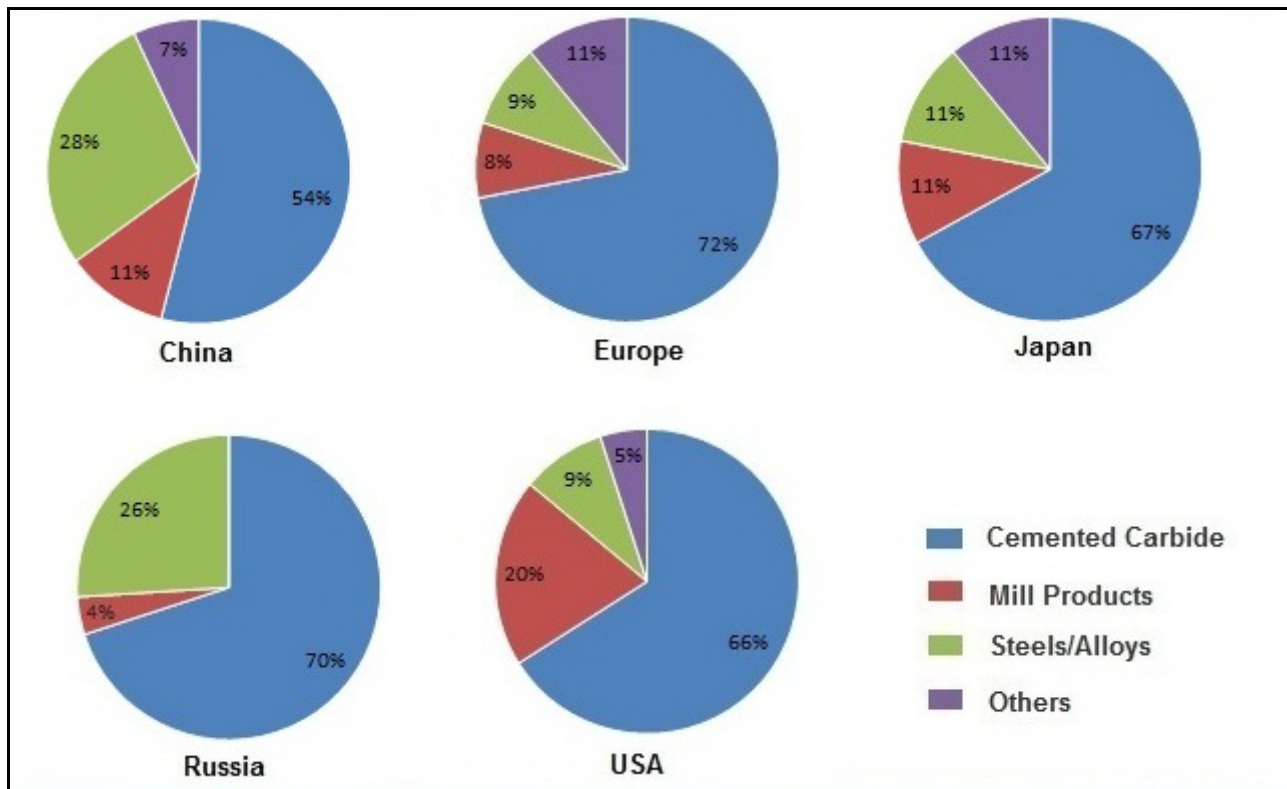
2.2 À PROPOS DU TUNGSTÈNE ET DU MOLYBDÈNE

2.2.1 Tungstène

Le tungstène (symbole chimique W) est un métal de couleur gris métallique utilisé dans les alliages, pour accroître la dureté, l'efficacité de coupe et la vitesse des outils et des matériaux de construction, avec une dureté équivalente à celle du diamant. Des composants en tungstène sont utilisés dans la technologie d'éclairage, les industries de l'électronique, du transport et chimique, l'industrie de la fusion du verre, la technologie médicale, le génie en matière d'énergie et la fabrication de bijoux.

Selon l'Association internationale de l'industrie du tungstène (ITIA), le tungstène a le point de fusion le plus élevé de tous les métaux ($3\,422 \pm 15$ °C). À cette température, la plupart des métaux d'ingénierie (par exemple le fer, l'aluminium, le cuivre et le titane) sont vaporisés. La densité du tungstène, comparable à celle de l'or, est aussi digne de mention. Le tungstène est un métal important pour les applications de thermo-émission, grâce à sa capacité élevée d'émission d'électrons (causée par l'ajout d'autres éléments), mais aussi grâce à sa stabilité thermique et chimique élevée (référence : ITIA).

Les principaux usages du tungstène sont montrés en figure 2.2.1. Ces dernières années, la production de carbures métalliques, aussi appelés « métaux durs », a utilisé la plus grande partie de la production de tungstène. Les carbures métalliques sont utilisés pour la fabrication d'outils, d'alliages, d'objets en bois, de composites, de plastiques et de céramiques; ils sont aussi utilisés dans l'industrie minière et dans l'industrie de la construction. Le tungstène est un métal important pour la fabrication d'outils en acier, d'acier rapide, de stellites, d'aciers et d'alliages résistant au fluage (source : ITIA).

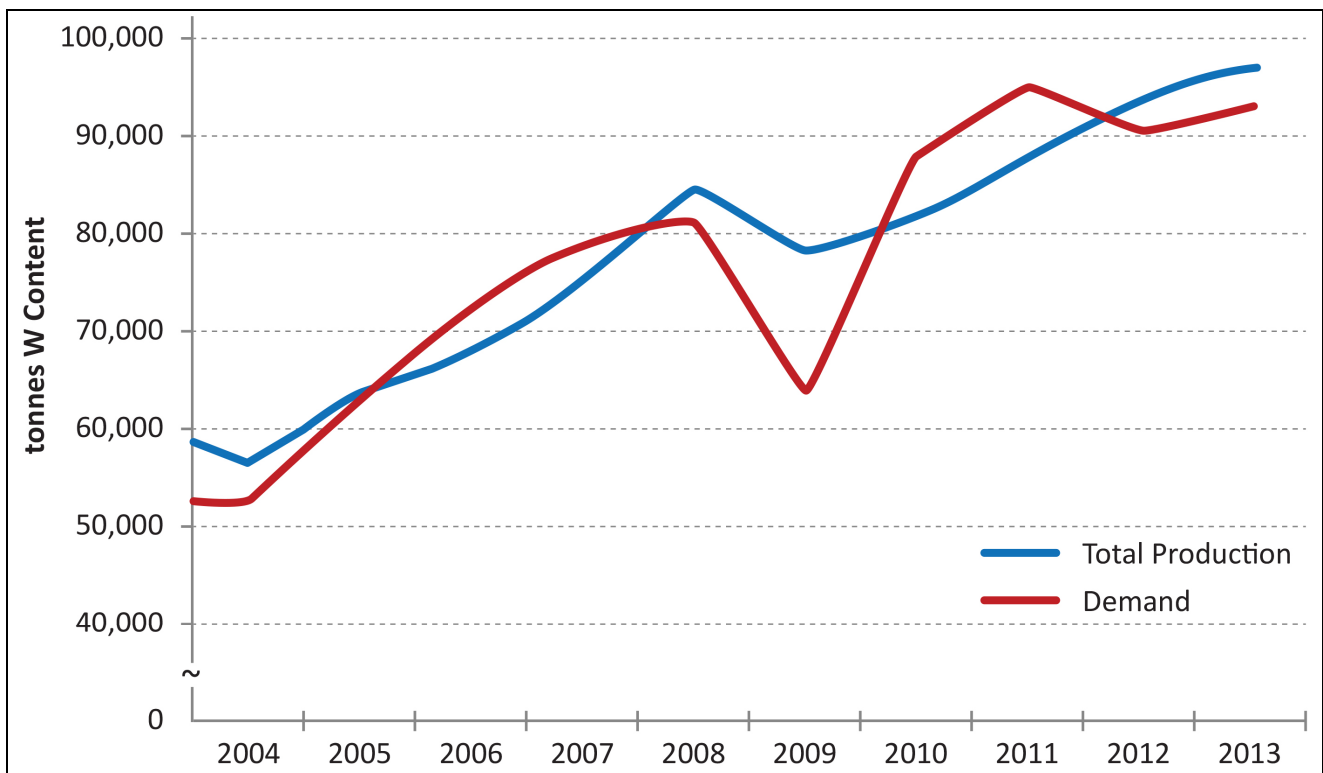
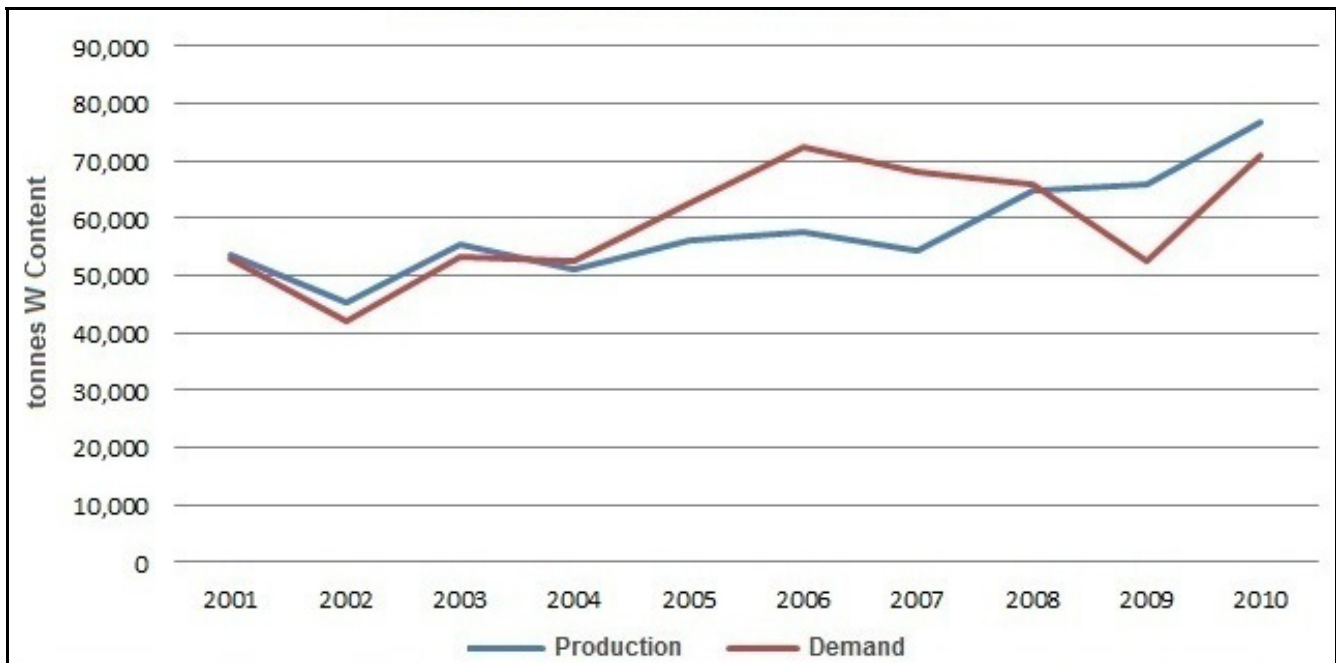


Source : ITIA

Figure 2.2.1 Principales utilisations du tungstène dans une sélection de nations industrialisées

La consommation mondiale de tungstène actuelle est estimée à 93 000 tonnes par année (Roskill 2014). Un scénario de base d'analyse de la demande (Samuel Engineering 2013) prévoit que la demande en tungstène atteindra 112 750 tonnes par année en 2017 et 148 500 tonnes par année en 2025.

La production mondiale et la demande en tungstène sont illustrées dans la figure 2.2.2 et la production minière de tungstène estimée pour l'année 2013, pour les principaux pays producteurs, est illustrée dans le tableau 2.2.1. La Chine est de loin le plus grand producteur de tungstène, mais la Russie, le Canada, le Vietnam, l'Autriche, l'Australie, la Bolivie et le Portugal sont aussi des producteurs importants. Certains gisements majeurs de tungstène se trouvent dans des régions difficiles d'accès ou leur teneur en minerai est faible. Le prix du tungstène dans une perspective à long terme est donc le principal facteur déterminant la viabilité économique de ces gisements (source : ITIA).



Source : ITIA

Figure 2.2.2 Production et demande mondiale de tungstène (2004 à 2013)

Tableau 2.2.1 Production minière estimée de tungstène pour les principaux pays producteurs (2013)

Pays	Production en 2013 (tonnes de W)
Chine	60 000
Russie	4 200
Canada	2 100
Vietnam	1 600
Autriche	1 100
Bolivie	1 100
Australie	1 000
Portugal	1 000
Autres pays	3 500
Total mondial (arrondi)^a	75 600
Remarque :	
^a Les données sur la production de tungstène aux États-Unis n'étaient pas disponibles et ne sont pas incluses dans ce total.	

Source : Roskill (2014).

L'approvisionnement mondial en tungstène est dominé par la production et l'exportation par la Chine. En 2013, la production chinoise comptait pour environ 80 % du total mondial (tableau 2.2.1). La Chine possède environ 54 % des réserves mondiales de tungstène. La Chine était également le principal consommateur de tungstène à l'échelle mondiale en 2013 (Roskill 2014).

Le gouvernement chinois gère l'industrie du tungstène de plusieurs manières, notamment :

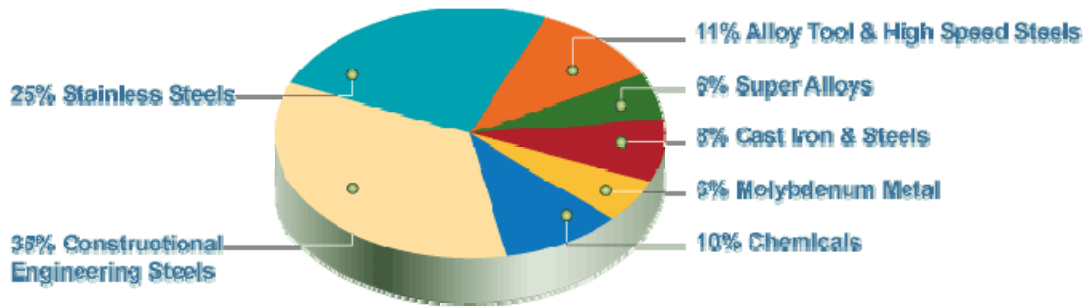
- en limitant le nombre de licences d'exploration, d'exploitation minière et d'exportation;
- en limitant ou en interdisant l'investissement étranger;
- en imposant des contraintes sur l'extraction minière et la transformation;
- en établissant des quotas de production et d'exportation;
- en ajustant les quotas d'exportation pour favoriser les matériaux et les produits à valeur ajoutée dans la chaîne de transformation;
- en imposant des taxes à l'exportation sur les produits du tungstène (US Geological Survey 2012a).

Par conséquent, il est souhaitable de développer des chaînes d'approvisionnement hors de la Chine afin de répondre à la demande mondiale.

2.2.2 Molybdène

Le molybdène (symbole chimique Mo) est un alliage important utilisé dans la fabrication d'acier inoxydable et d'acier. Il s'agit également d'un matériau important pour les industries chimiques et de lubrifiants. Le molybdène est utilisé dans les pièces automobiles, l'équipement de construction, les canalisations de transport de carburant et les pièces de turbine.

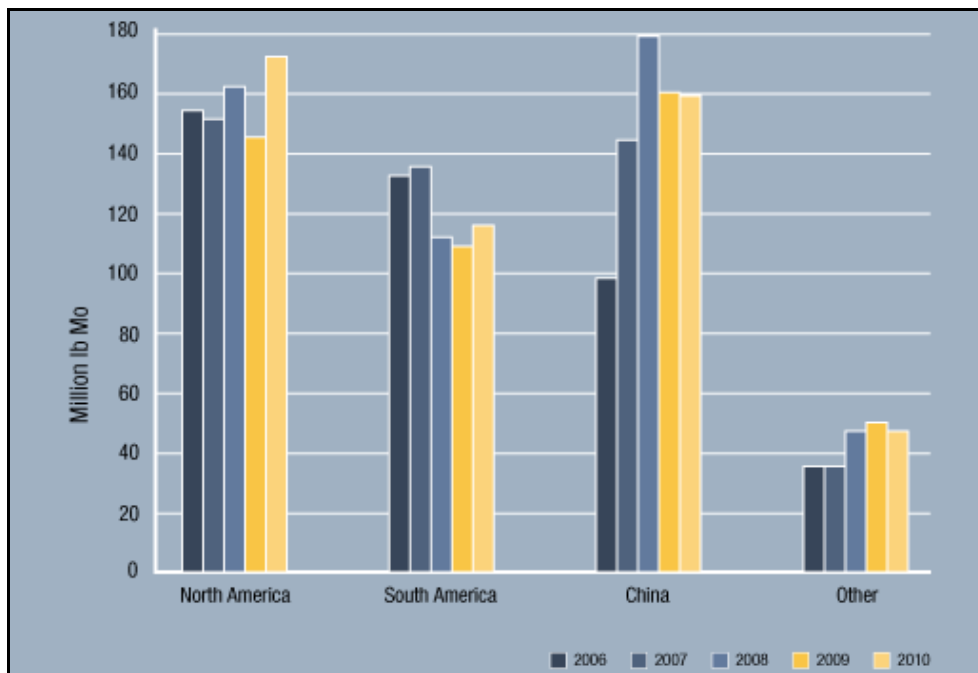
Selon l'association internationale du molybdène (IMOA), le molybdène a l'une des températures de fusion les plus élevées de tous les éléments. Lorsqu'il est ajouté à l'acier et à la fonte, le molybdène améliore sa résistance, sa trempabilité, sa soudabilité, sa ténacité, sa résistance à températures élevées et sa résistance à la corrosion. Dans les alliages à base de nickel, le molybdène améliore la résistance à la corrosion et la résistance à la déformation par fluage à températures élevées (source : IMOA). Les principaux usages du molybdène sont montrés en figure 2.2.3.



Source : IMOA

Figure 2.2.3 Principaux usages du molybdène (2012)

Les principaux producteurs de molybdène sont les Amériques et la Chine. La production mondiale en molybdène est illustrée dans la figure 2.2.4 et la production minière de molybdène estimée pour l'année 2012, pour les principaux pays producteurs, est illustrée dans le tableau 2.2.2. La demande en molybdène demeure élevée malgré la baisse des prix observée ces dernières années (US Geological Survey 2013b).



Source : IMOA

Figure 2.2.4 Principales régions productrices de molybdène (2006-2010)

Tableau 2.2.2 Production minière estimée de molybdène pour les principaux pays producteurs (2012)

Pays	Production en 2012 (tonnes de Mo)
Chine	105 000
États-Unis	57 000
Chili	35 300
Pérou	19 500
Mexique	10 900
Canada	9 400
Autres pays	12 900
Total mondial (arrondi)	250 000

Source : US Geological Survey (2013b).

Tel que rapporté dans le rapport technique de l'étude de faisabilité pour le Projet (Samuel Engineering 2013), avec la hausse constante de la demande pour les alliages à haute teneur en acier dans plusieurs industries, la demande de molybdène devrait augmenter de manière constante, en particulier avec l'industrialisation et les économies émergentes d'Asie et d'Amérique du Sud. Une croissance annuelle de 5 % est prévue, ce qui fera pratiquement doubler la demande en molybdène, qui passerait alors de 225 000 tonnes par année en 2011 à 435 000 tonnes par année en 2025.

La Chine a déjà été un exportateur important de molybdène. Toutefois, en 2004, le gouvernement chinois a réduit l'approvisionnement en molybdène pour le reste de la planète en appliquant une réduction de la production, des taxes à l'exportation et des quotas sur les exportations (US Geological Survey 2013b). Ainsi, il est nécessaire de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement hors de la Chine pour répondre à la demande mondiale.

2.3 JUSTIFICATION ET NÉCESSITÉ DU PROJET

Tel que décrit plus haut, le tungstène et le molybdène sont en demande dans le monde entier pour une variété de produits et d'utilisations, et nous nous attendons à ce que ces demandes augmentent à l'avenir. Le Projet Sisson constituera une source importante de tungstène et de molybdène, et il contribuera à résorber les pénuries d'approvisionnement de tungstène causées par les restrictions d'exportations de la Chine.

Selon l'étude de faisabilité du Projet Sisson (Samuel Engineering 2013), le Projet produira en moyenne 557 000 tonnes métriques par année de trioxyde de tungstène (tm WO_3/a) contenu dans du paratungstate d'ammonium (APT). (Remarque : 1 tm est équivalent à 10 kg de matière). Cela correspond à une production annuelle moyenne d'environ 5 570 tonnes. Si l'on compare à la production des mines de tungstène dans les principaux pays producteurs pour l'année 2012 (tableau 2.2.1; US Geological Survey 2013a), le Projet augmentera la production minière totale mondiale de tungstène d'environ 7,6 %. De plus, puisque environ 85 % du tungstène est produit en Chine, le Projet augmentera la production de tungstène hors de la Chine de 50 % par année. Contrairement au tungstène produit en Chine, qui est soumis à des restrictions sévères de la part du gouvernement, le tungstène produit par le Projet sera disponible en Amérique du Nord et dans d'autres marchés, pour répondre à la demande.

Le Projet aura aussi une production moyenne estimée de 1860 tonnes par année (4,1 millions de lb/a) de molybdène contenu dans des concentrés (Samuel Engineering 2013). La demande de molybdène demeure élevée au niveau mondial (US Geological Survey 2013b). Si l'on compare à la production des mines de molybdène dans les principaux pays producteurs pour l'année 2012 (tableau 2.2.2; US Geological Survey 2013b), le Projet représentera environ 0,7 % de la production mondiale et environ 1,3 % de la production de molybdène hors de la Chine.

En plus d'aider à combler les demandes des marchés en tungstène et molybdène du monde entier, le Projet générera des profits pour les partenaires du Projet et des recettes fiscales pour la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada. Le Projet créera aussi des emplois directs (pour la construction et l'exploitation de la mine) et indirects (services, fourniture de matériaux et d'équipement, transports) au Nouveau-Brunswick et ailleurs, et contribuera de manière substantielle au PIB du Nouveau-Brunswick. Il attirera également des entreprises et des aménagements dans la région locale, ajoutant aux retombées économiques, l'aménagement local et un niveau de vie. De façon générale, le Nouveau-Brunswick a lourdement été touché par un taux de chômage relativement élevé et une croissance économique limitée au cours des dernières années; le centre du Nouveau-Brunswick a aussi été grandement touché par des fermetures d'usine de pâtes et papiers et par le ralentissement de l'activité économique de la région. En tant qu'employeur de premier ordre et moteur économique pendant ses 29 années d'existence (c.-à-d., 2 ans de construction et 27 ans d'exploitation), le Projet créera des emplois, dont la province a grandement besoin, dans les communautés voisines du centre du Nouveau-Brunswick et contribuera grandement au bien-être général de la région. La section 8.10, Main-d'œuvre et économie, présente de manière plus détaillée les avantages économiques du Projet.

2.4 OBJECTIF DU PROJET

En tenant compte de l'offre et de la demande mondiale pour le tungstène et le molybdène, ainsi que la justification conséquente et la nécessité du Projet comme décrit ci-dessous, l'objectif du Projet est d'extraire du minerai contenant du tungstène et du molybdène du gisement Sisson, de le traiter pour satisfaire la demande du marché pour les produits minéraux, de générer des recettes fiscales pour le Nouveau-Brunswick et le Canada et de créer un rendement du capital investi pour les partenaires du Projet.

2.5 SOLUTIONS DE RECHANGE DU PROJET

2.5.1 Solutions de rechange au Projet

Il n'y a aucune solution de rechange au Projet qui permettrait de réaliser l'Objectif du Projet tel que défini dans la section 2.4.

L'article 3.3(a) des Instructions finales (ME NB 2009) exige que : « *Il faut discuter de l'alternative du rien ou « de ne rien faire » (ne pas construire et exploiter la mine). L'étude doit examiner les implications du fait de ne pas aller de l'avant avec le Projet avec des références aux facteurs ou effets environnementaux (biophysiques et socio-économiques).* » À ce propos, si le Projet n'a pas lieu, la condition actuelle de l'environnement biophysique sera toujours inchangée et les avantages socioéconomiques reliés au Projet ne seront pas obtenus.

2.5.2 Solutions de rechange pour la réalisation du Projet

Dans le cadre des études de faisabilité et EIE menées pour le Projet, SML et ses consultants ont évalué différentes manières d'accomplir le Projet au cours de processus de développement de la conception du Projet au niveau de la faisabilité décrit dans le chapitre 3 du présent rapport d'EIE. Tel que requis en vertu de l'article 16(2)(b) de la *LCEE*, les autres moyens d'accomplir le Projet de manière viable sur les plans technique et économique sont abordés et évalués dans la section 3.3.

2.6 PLANIFICATION DU PROJET ET STRATÉGIES DE GESTION

SML s'engage à développer le Projet d'une manière responsable du point de vue environnemental, en accord avec ses « *Principes d'exploitation minière responsable* », tout en conservant le caractère rural fondé sur les ressources naturelles de la région et en procurant des retombées à la collectivité, à la région et à la province. À cette fin, SML mettra en œuvre la planification et les stratégies de gestion du Projet de manière à éviter ou atténuer les effets environnementaux négatifs du Projet et d'en maximiser les effets positifs, pour qu'il soit conforme aux lois et aux règlements tout en s'assurant que la présence du Projet soit compatible avec le mode de vie des personnes habitant au cœur du Nouveau-Brunswick. Cela sera accompli de diverses manières, notamment :

- la création d'une mine de tungstène et de molybdène de renommée mondiale qui répond partiellement aux demandes des marchés mondiaux pour de telles matières premières servant à la fabrication de biens et services dont la société a besoin;
- la mise en œuvre de stratégies et de concepts progressifs de protection, d'atténuation et de gestion de l'environnement qui permettent d'éviter ou de minimiser les effets environnementaux nocifs, et d'en maximiser les effets positifs;
- l'adoption de principes directeurs pour la conception et la mise en œuvre du Projet, tout particulièrement ceux qui protègent les ressources en eau de surface et en eau souterraine, qui utilisent des matériaux et des concepts stables d'un point de vue géotechnique, qui mettent en œuvre des composants et de technologies ayant fait leurs preuves et économiquement et techniquement réalisables, qui limitent l'empreinte environnementale et les effets sur le plan visuel du Projet, et qui conçoivent les composants du Projet en gardant à l'esprit la fermeture;
- l'ajout des commentaires reçus du public, des intervenants, des Autochtones et des autres parties, afin de minimiser les effets environnementaux et d'aborder les enjeux et les préoccupations;
- la promotion d'un développement responsable et durable de la ressource minérale.

2.6.1 Normes et codes de conception

Le Projet sera construit de façon à satisfaire à tous les codes et normes applicables de construction, de sécurité et d'industrie. La conception technique du Projet prendra en considération et incorporera les changements futurs possibles au niveau des forces de la nature qui pourraient affecter son exploitation ou son intégrité (p. ex., changement climatique), et les composants et l'infrastructure du Projet seront conçus et construits de façon à ce qu'ils s'adaptent ou résistent à ces effets. Les composants du Projet

seront conçus pour satisfaire le Code national du bâtiment du Canada, les exigences de l'Association canadienne des barrages et d'autres codes et normes de conception en ce qui a trait au vent, aux précipitations extrêmes, aux séismes et d'autres variables météorologiques. Ces normes et codes fournissent des facteurs de sécurité relatifs aux charges environnementales (*p. ex.*, surcharge de neige, vents violents, phénomènes sismiques) et à des activités et des événements propres au Projet. La conformité aux codes et normes réduit le potentiel d'effets environnementaux négatifs résultant d'un accident, d'une défaillance ou d'un événement imprévu.

2.6.2 Mesures de protection de l'environnement

Plusieurs mesures de protection et de gestion de l'environnement ont été adoptées au cours du développement du Projet, afin de guider la planification, la conception, la construction, l'exploitation et ultimement, le déclassement, la remise en état et la fermeture du Projet. Celles-ci comprennent, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- L'emplacement des installations a été choisi afin d'éviter les zones écosensibles comme les milieux humides, les cours d'eau et les types d'habitat importants, dans la mesure du possible, et pour réduire le nombre et l'importance des cours d'eau naturels touchés par le Projet.
- La minimisation de l'empreinte écologique des installations et des activités du Projet permet aussi de réduire la superficie des sols, des milieux humides et des ressources hydriques perturbés.
- L'adoption des meilleures pratiques de planification, de conception et de gestion permet au Projet de se conformer :
 - aux normes établies dans la réglementation pour les émissions atmosphériques, les déversements d'effluents, le stockage et l'élimination des déchets solides et la manipulation et l'élimination des matériaux dangereux;
 - aux normes établies ou aux normes de l'industrie pour la conception et la gestion, afin de faire face de manière satisfaisante aux risques environnementaux tels les événements sismiques, les événements météorologiques inhabituels, les inondations et l'érosion.
- La préparation et la mise en œuvre du Système de gestion environnementale et sociale (SGES) (Annexe D) pour le Projet, afin de s'assurer que le Projet Sisson soit mis en œuvre conformément aux « Principes d'exploitation minière responsable » de SML. Le SGES de SML comprend :
 - un système de gestion d'entreprise comprenant les responsabilités de la haute direction, des gestionnaires d'installation, des employés et des entrepreneurs;
 - un Plan de gestion de l'environnement comportant des politiques et des pratiques opérationnelles pour la surveillance et la gestion, par exemple, des ressources foncières et en sols, de l'air et de l'eau, du bruit et des vibrations, des matières dangereuses et des déchets, de la santé et sécurité de la communauté et du patrimoine culturel;

- un Plan de protection de l'environnement (PPE) pour les activités de construction, qui sera pris en compte et appliqué aux contrats de construction;
 - un Programme de préparation et d'intervention d'urgence (PPIU);
 - un programme de participation du public, des intervenants et des Premières Nations pour s'assurer que, dans la mesure du possible, les inquiétudes relatives au Projet soient abordées dans les phases de conception, de construction, d'exploitation et de fermeture et que la création d'emplois, les retombées économiques et les autres avantages soient optimisés et réalisés localement.
- La planification du Projet tient compte de l'étape de fermeture grâce à son Plan de déclassement, de remise en état et de fermeture et une entente de cautionnement sera signée avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick dès le début de la phase de construction.
 - La planification et le financement des mesures d'atténuation des effets environnementaux négatifs potentiels sur les habitats aquatiques et les milieux humides, afin de préserver la biodiversité à proximité du Projet.

À l'exception de la mine à ciel ouvert (dont l'emplacement est déterminé par l'emplacement de la ressource minérale), SML s'est assuré de concevoir le Projet et de choisir l'emplacement des installations de manière à minimiser, dans la mesure du possible, les effets environnementaux potentiels du Projet. Dans la mesure du possible, l'emplacement choisi pour les installations du Projet évite ou réduit le contact avec les cours d'eau, les milieux humides, les zones à potentiel archéologique élevé et d'autres caractéristiques environnementales fragiles. Lorsqu'il n'a pas été possible d'éviter les effets environnementaux, des mesures de réduction ou de compensation ont été développées dans le cadre de l'EIE et seront mises en œuvre de concert avec les autorités réglementaires pertinentes.

2.6.3 Planification de la fermeture

Le Projet a une durée limitée, de telle sorte que SML planifie de façon proactive la fermeture durant toutes les étapes du Projet. Tous les éléments de la conception du Projet sont réalisés en tenant compte d'une fermeture éventuelle. La portée s'étend de la construction des composants du Projet à la facilitation de leur future fermeture, du stockage de la terre végétale et de mort-terrain pour un usage à venir, de l'exécution de la remise en état progressive et de la stabilisation des composants du Projet tout au long de l'exploitation autant que possible, de la consultation avec les collectivités et les Premières nations locales concernant les usages désirés à venir de leurs terres au site du Projet. Nous avons développé un plan conceptuel de déclassement, remise en état et fermeture (EvEco 2013) pour répondre aux exigences du cadre de référence (Stantec 2012a) et pour fournir le fondement au développement d'un plan plus détaillé exigé par la *Loi sur les mines* du Nouveau-Brunswick. Les principales activités planifiées pour le déclassement, la remise en état et la fermeture basées sur le plan conceptuel développé par EvEco (2013), sont décrites à la vue d'ensemble de la section 3.4.3 du présent rapport. En réponse aux demandes de renseignements supplémentaires dans le rapport d'EIE à propos du déclassement, de la remise en état et de la fermeture, une nouvelle section 3.4.3.6 a été ajoutée au présent document pour présenter plus en détails l'approche planifiée pour cette phase. Cette section s'inspire de la demande de bail minier plus détaillée ayant été soumise au ministère de l'Énergie et des mines du Nouveau-Brunswick en janvier 2014 (et mis à jour en octobre 2014).

SML mène et continuera de mener diverses initiatives de concertation du public, des intervenants et des Premières nations, afin d'étudier (parmi d'autres enjeux) les usages possibles des terres après la fermeture du Projet. Une planification réaliste de l'utilisation du territoire sera effectuée en vertu de cette concertation et des discussions avec la province du Nouveau-Brunswick et le Plan de déclassement, remise en état et fermeture sera maintenu à jour pendant le déroulement du Projet, au gré des modifications apportées à l'utilisation du territoire. Chaque mise à jour, et la version finale, du plan doit être approuvée par la Province du Nouveau-Brunswick.

La Province exige une sécurité financière afin de garantir le déclassement, la remise en état et la fermeture du Projet. Le montant de cette sécurité financière croîtra pendant la durée de vie du Projet, pour atteindre une valeur estimée de 50 millions de dollars (Samuel Engineering 2013). Le montant de sécurité estimé couvre les coûts échelonnés du déclassement, de la remise en état et de la fermeture commençant un an avant le démarrage de la mine, et accroît progressivement à la pleine valeur estimée à l'étape finale de l'exploitation de la mine. Ainsi, à tout moment durant la durée du Projet, le montant de la sécurité sera suffisant pour accomplir le déclassement, la remise en état et la fermeture du Projet.

2.6.4 Programme de suivi et de surveillance

Un programme de suivi et de surveillance sera développé dans le cadre du Projet. Les objectifs du programme sont de :

- proposer des mesures de suivi qui ont pour but de vérifier les prédictions des effets sur l'environnement dans le présent rapport d'EIE et d'évaluer l'efficacité de l'atténuation, tel qu'exigé par la *LCEE*;
- proposer des mesures de surveillance de l'environnement afin de surveiller les effets environnementaux du Projet; démontrer la conformité du Projet aux lois et règlements environnementaux en vigueur et aux permis/approbations/autorisations délivrés pour le Projet; et constituer un point de départ pour l'adaptation à long terme aux changements dans les conditions environnementales qui se produisent naturellement ou en raison du Projet.

Le cadre de travail et les éléments proposés pour le programme de suivi et de surveillance du Projet, tels que définis à cette étape de planification, sont présentés dans le chapitre 9 du présent rapport d'EIE. Le programme sera ajusté au besoin pendant toute la durée de vie du Projet, afin de répondre aux résultats des actions de suivi et de surveillance, aux changements dans les exigences réglementaires ou à d'autres facteurs.

2.7 RÔLE DU RAPPORT D'EIE

Ce rapport d'EIE est un élément clé de la mise en œuvre des approches et mesures mentionnées ci-dessus. La préparation du rapport d'EIE a nécessité un programme intensif de collecte de données sur le terrain, de nombreuses analyses des effets potentiels sur l'environnement, le développement de mesures permettant d'éviter ou d'atténuer les effets environnementaux nocifs, le développement de mesures permettant de compenser les effets environnementaux nocifs ne pouvant pas être évités ou atténués et la préparation du présent rapport d'EIE, qui sera examiné par le public, puis examiné et approuvé par le gouvernement. Les travaux actuels sont une partie intégrante de la conception

technique et de la planification générale pour le Projet, pour que l'EIE soit à la fois un outil de planification et un outil permettant au gouvernement d'évaluer le Projet et de prendre des décisions. Par conséquent, l'EIE est un outil essentiel à la mise en œuvre des stratégies de développement durable pour les projets importants, dont le Projet Sisson.

En effectuant l'EIE, les effets environnementaux potentiels du Projet sont pris en compte pour toutes les phases du Projet, y compris les effets découlant d'accidents crédibles, de défaillances et d'événements imprévus. Les possibles interactions et les effets environnementaux du Projet qui chevauchent ceux des autres projets ou activités passés, présents, futurs ou prévisibles ont aussi été pris en compte. Le programme de consultation du public et des intervenants et le programme de participation pour les Autochtones élaboré par SML et les informations recueillies dans le cadre de ces activités ont servi à compléter le contenu de l'EIE et à y intégrer les facteurs vus comme essentiels.